Recommandations Grand Est

Dossiers de Demandes d'Autorisation Environnementale

16 Octobre 2017

Aurélie VIGNOT

Service Prévention des Risques Anthropiques

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

Sommaire

- Objectifs recherchés
- Cadrage amont
- La concertation préalable
- Le financement participatif
- Nouveautés sur le contenu des dossiers
- Nouveauté : composition CDNPS formation parcs éoliens
- Check-list complétude
- Forme générale des documents
- Biodiversité / paysages / autres thématiques

Objectifs recherchés

- Donner de la **visibilité**
- **Améliorer la qualité** des dossiers
- Démarche complémentaire aux outils existants pour cadrer le contenu des dossiers

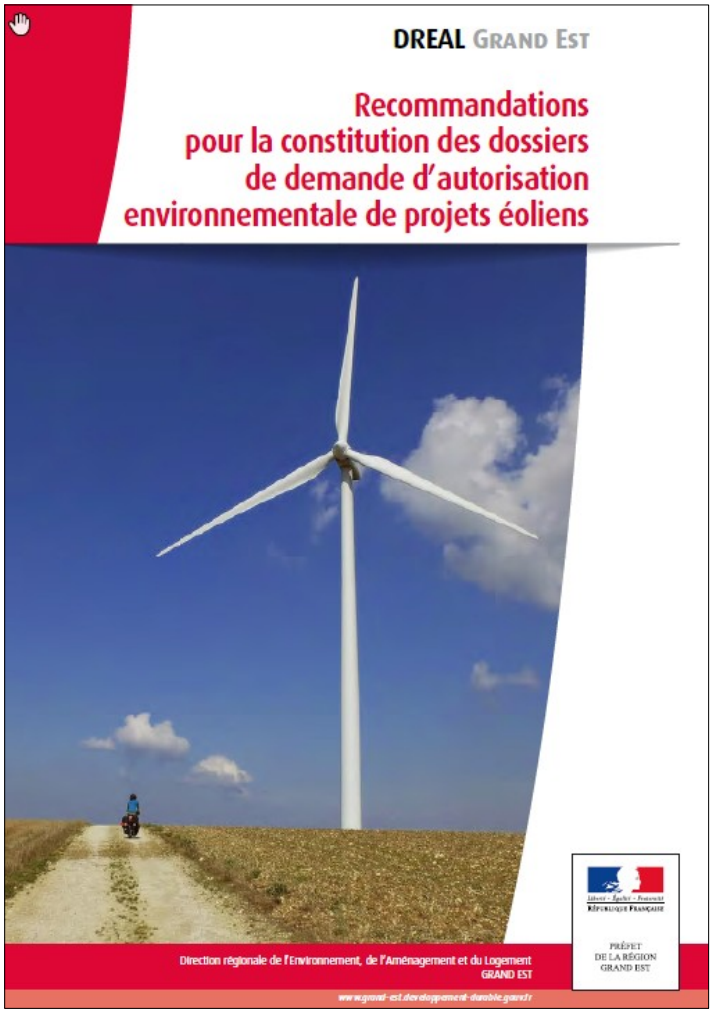

Cadrage amont

Facultatif – plusieurs formes possibles selon avancement du projet

- Cadrage générique
- Echanges amont
- Certificat de projet
- Cadrage de l'étude d'impact
- Présentation en pôle éolien

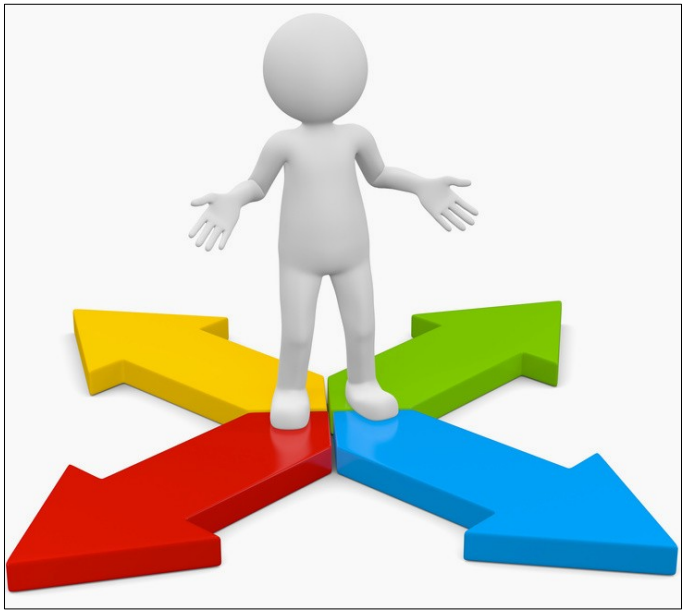

La concertation préalable

- **Parc éolien = évaluation environnementale systématique**
- Concertation préalable **possible** L 121-15-1 2° (code env)
  - À l'initiative du porteur de projet L121-17 I (code env)
  - Sur demande du préfet L121-17 II (code env)
- **Modalités**
  - Information préalable (au moins 15 jours avant, par voie dématérialisée et affichage)
  - Durée comprise en 15 jours et 3 mois
  - Bilan rendu public
- **Suffisamment en amont** et tout au long de l'élaboration du projet
  - tenir compte de cette concertation pour modifier le projet

La concertation préalable

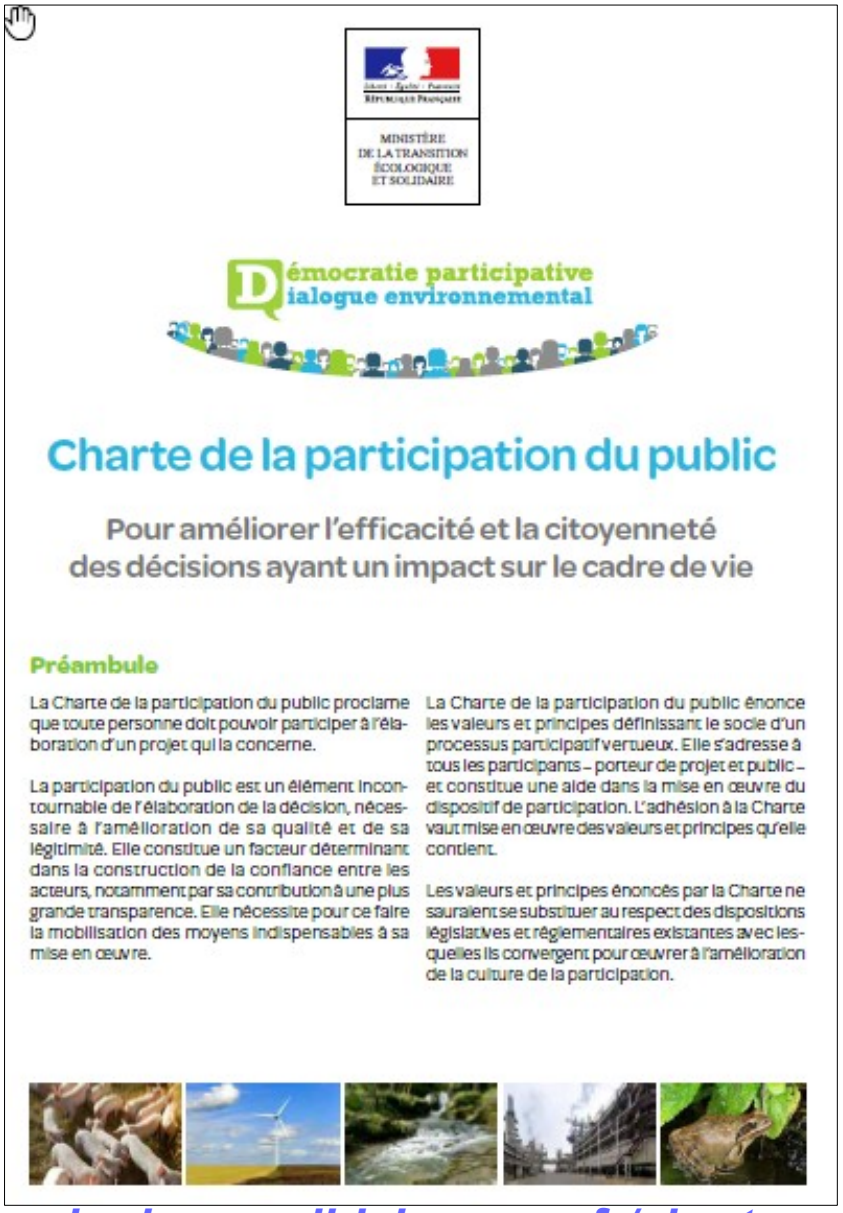

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Démocratie participative
Dialogue environnemental

Charte de la participation du public

Pour améliorer l'efficacité et la citoyenneté des décisions ayant un impact sur le cadre de vie

Préambule

La Charte de la participation du public proclame que toute personne doit pouvoir participer à l'élaboration d'un projet qui la concerne.

La participation du public est un élément incontournable de l'élaboration de la décision, nécessaire à l'amélioration de sa qualité et de sa légitimité. Elle constitue un facteur déterminant dans la construction de la confiance entre les acteurs, notamment par sa contribution à une plus grande transparence. Elle nécessite pour ce faire la mobilisation des moyens indispensables à sa mise en œuvre.

La Charte de la participation du public énonce les valeurs et principes définissant le socle d'un processus participatif vertueux. Elle s'adresse à tous les participants – porteur de projet et public – et constitue une aide dans la mise en œuvre du dispositif de participation. L'adhésion à la Charte vaut mise en œuvre des valeurs et principes qu'elle contient.

Les valeurs et principes énoncés par la Charte ne sauraient se substituer au respect des dispositions législatives et réglementaires existantes avec lesquelles ils convergent pour œuvrer à l'amélioration de la culture de la participation.

https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/charte-participation-du-public

La concertation préalable

Etude ADEME de la filière éolienne française *septembre 2017*

> L'amélioration de l'acceptabilité locale et de la perception qu'ont les riverains des éoliennes ne passe pas seulement par le volet réglementaire mais également par la communication menée par les développeurs auprès des riverains tout au long du développement du projet. Ainsi, d'après une autre enquête menée par l'IFOP pour France Energie Eolienne[213], la perception des projets par les riverains s'améliore significativement lorsque ces derniers ont reçu de l'information en amont du projet.

- Acceptabilité locale pas encore un acquis en France !
- Co-construction des projets de grande qualité environnementale = **levier d'intégration locale des projets**
- Evolution à venir avec le choc lié à la transition énergétique ?
- **Communiquer sur des projets exemplaires**

La concertation préalable

- Rapport de mai 2007 de l'académie nationale de médecine

  « Nuisances sanitaires des éoliennes terrestres »

- Formule des recommandations :
  - **Faciliter la concertation** entre populations riveraines et porteurs de projet
  - Implantation de nouvelles éoliennes dans des zones ayant fait l'objet d'un **consensus de la population concernée quant à leur impact visuel**
  - **Systématiser les contrôles de conformité acoustique**
  - **Encourager les innovations technologiques** susceptibles de restreindre en temps réel le bruit émis par les éoliennes

Le financement participatif

- **Outil de communication positif** sur l'activité
- Implication financière des citoyens en particulier des riverains :
  - **meilleure acceptabilité locale**
  - **prise de conscience** sur la transition énergétique en général

Nouveautés sur le contenu des dossiers

- 4 exemplaires papier – 1 version électronique
- **Suppression de la procédure Permis de Construire** mais preuve que le projet est ou sera conforme aux documents d'urbanisme le jour de la signature de l'arrêté (art D181-15-2 12° code env)
- Procédure « approbation du projet d'ouvrages » postérieure à l'autorisation environnementale
- **Document attestant** que le pétitionnaire est propriétaire du terrain ou qu'il dispose du droit d'y réaliser son projet (art R181-13 3°)
- Une note de présentation non technique (art R181-13 8°)
- Les capacités financières que l'exploitant compte mettre en œuvre (art L181-27)

Nouveauté CDNPS formation parcs éoliens

- **Nouvelle composition** (art R 341-20 code env)
  - **Un membre représentant les exploitants de parcs**
  - **Droit de vote égal** pour chacun des membres de la commission

Check-list complétude

- Recommandé de la joindre au dossier
- **Facilite** aux bureaux de l'environnement la phase « complétude »
- **Prendre RDV** avec le bureau de l'environnement pour compiler ensemble cette check-list
- Accusé délivré en moins d'une semaine

http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/check-list-completude-dossier-autorisation-a16854.html

Forme générale des documents

- Dossier électronique = lecture à l'écran et temps limité
- Mise en page sur plusieurs colonnes ou avec plusieurs pages par feuille à proscrire
- Vigilance sur la **bonne orientation des documents** pour éviter les changements d'orientation à chaque page
- Numérotation des pages cohérente
- **Paginations document et fichier pdf synchrones**
- **Sommaires, tables, index cliquables**
- Texte des documents non brouillé : **recherche fonctionnelle**
- Emplacement des éoliennes sur tous les plans et cartes
- Cohérence des informations (adresses, parcelles, identité demandeur, coordonnées éoliennes, distances diverses,...)

Forme générale des documents

- **Non obsolescence des données**
- Tableau pour chaque éolienne des parcelles concernées par le mat, la plateforme, le survol, le rayon de courbure des chemins
- Lisibilité des cartes et schémas
- Carte d'implantation du parc avec récapitulatif des enjeux + conclusion adaptée

Biodiversité

- Aires d'études **à définir et justifier**
- Protocoles d'inventaires et moyens mis en œuvre à décrire
- Respect des efforts de prospection
- Sorties à répartir de façon **homogène** sur la période considérée
- Cartes des points d'écoute, transects, points d'observation,..
- Liste exhaustive des espèces observées, niveau de présence, statut, période où elles ont été observées sur le secteur
- Carte des enjeux par groupes d'espèces/thématiques (habitat/flore, faune terrestre, avifaune, chiroptères)
- **Méthodologie à présenter** à chaque étape de l'EI : état initial, enjeux, impacts bruts, mesures d'évitement et de réduction, impacts résiduels, compensation, suivi
- Principe de proportionnalité

Paysage

- **Justification des points de vues** des photomontages
- Respect des rapports d'échelle
- **Modalités de constitution** des photomontages
- Nombre adapté des photomontages et carte les localisant
- Eoliennes à représenter avec un **fort contraste**
- Zones d'impact visuel
- Diagrammes de saturation visuelle pour les villages (10 km autour du projet)
- Coupes altimétriques
- Coupes topographiques : attention aux échelles pour un rendu fidèle
- Croquis interprétatif
- Bloc diagramme

Autres thématiques

- **Balisage lumineux**
  - Synchroniser les balisages entre parcs voisins dans la mesure du possible (via l'horloge GPS)
- **Etude acoustique**
  - Etudier toutes les vitesses de vent, justifier du positionnement des points d'écoute, modèle majorant d'éolienne à prendre en compte
- **Etude de danger**
  - Guide de mai 2012 + accidentologie récente, cartes avec zones d'effet

Sites internet et docs utiles

- *Cf dernière page du document*
- Cartographie des avis de l'autorité environnementale signés (cumul des effets)
- Guide étude d'impact version décembre 2016
- Guide d'application de la réglementation espèces protégées
- Recommandations SFPEM
- Publication Eurobats
- Plan d'action régional « Milan Royal » en Lorraine 2014-2024
- Etude LPO juin 2017 suivi mortalité avifaune 1997-2015
- Doctrine ERC et lignes directrices
- Périmètre de protection du patrimoine
- Atlas paysager
- Guide méthodologique pour une approche paysagère de qualité….

Merci